

**PROCES-VERBAL DEFINITIF DE LA SEANCE  
DU CONSEIL COMMUNAL DU 27 MAI 2019**

La parole aux habitants de St-Légier - La Chiésaz a été demandée.

**Présidence : M. Jacques Reymond**

La séance est ouverte à 20h00, à l'Aula du collège du Clos-Béguin par M. Jacques Reymond, président, qui invoque la bénédiction divine sur les travaux du conseil communal.

Il a le plaisir de saluer, M. le syndic, Mme la conseillère municipale et MM. conseillers municipaux, le chef des finances et le secrétaire municipal, les membres du conseil ainsi que le public, la presse et les représentants de la loi qui s'intéressent aux débats.

L'appel fait constater la présence de 57 conseillères et conseillers, président compris. Dès lors, il déclare que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer.

**Se sont excusés :**

Mesdames : Claire Pedersen, Martine Schlaeppli

Messieurs : Michel Aubert, Mathieu Balsiger, Yves Berthoud, Thomas Giger, Jean-Jacques Liaudat, Dominique Ruchet

**Le bureau a reçu**

Une interpellation de Mme Simonet, Mme Andreutti et M. Giger intitulée « Pour une amélioration de la sécurité sur le chemin du Genévrier »

Deux interpellations du groupe des Verts & Ouverts intitulées « Air Glacier, invité surprise de la fête au village » et « Quid de la 5G à Saint-Légier - La Chiésaz ».

**M. le président** lit l'ordre du jour modifié :

**L'ordre du jour modifié proposé est le suivant :**

1. Adoption de l'ordre du jour définitif
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 29 avril 2019
3. Communications du bureau du conseil
4. Communications de la municipalité et annonce des préavis futurs
5. **PREAVIS N°08/2019** concernant la prise d'acte du rapport final du COPIL sur le rapprochement ou la fusion des communes et le mandat donné à la municipalité d'établir une convention de fusion avec la commune de Blonay
6. **PREAVIS N°10/2019** concernant l'entretien du réseau routier communal pour l'année 2019
7. Réponse de la municipalité à l'interpellation de M. Claude Schwab intitulée « maintien des activités hors les murs pour nos écoliers »
8. Informations de nos représentants siégeant dans les organismes intercommunaux
9. Motions, postulats ou interpellations éventuels
10. Propositions individuelles et divers

### 1. Adoption de l'ordre du jour

La discussion sur l'ordre du jour modifié est ouverte, la parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

**Au vote, l'ordre du jour modifié selon la lecture effectuée est accepté à la majorité et 1 abstention.**

### 2. Adoption du procès-verbal du 29 avril 2019

La discussion est ouverte, la parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

**Au vote, le procès-verbal est accepté à la majorité et 7 abstentions.**

### 3. Communications du bureau du conseil

**M. Jacques Reymond, président**, présente la secrétaire suppléante, Sandrine Dozinel et annonce qu'elle remplacera Séverine Rotondo lors la séance du conseil communal du 24 juin 2019.

Il annonce les résultats des votations fédérales qui se sont déroulées le 19 mai 2019 :

#### OBJETS FEDERAUX - Nombre d'électeurs inscrits 3096

1. Loi fédérale du 28 septembre 2018 relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS (RFFA)  
**OUI : 1376 NON : 239 Taux de participation: 53.42%**
2. Arrêté fédéral du 28 septembre 2018 portant approbation et mise en œuvre de l'échange de notes entre la Suisse et l'UE concernant la reprise de la directive (UE) 2017/853 modifiant la directive de l'UE sur les armes (Développement de l'acquis de Schengen)  
**OUI : 1292 NON : 346 Taux de participation: 53.29%**

**Représentations du président :**

- le 5 mai 2019 à l'Eglise de la Chiésaz avec le Chœur d'hommes
- Le 10 mai 2019 lors des mérites sportifs et culturels à Blonay
- Le 17 mai 2019 lors du scellé des urnes
- Le 19 mai 2019 lors de la votation fédérale
- Le 25 mai 2019 lors de la sortie du conseil communal

M. Reymond annonce avoir rédigé un petit mot de remerciement aux personnes qui ont accueilli et restauré les conseillères et conseillers lors de cette échappée et profite de remercier également les participantes et les participants pour leur bonne humeur et le partage de cette journée.

Le président informe avoir envoyé un courrier de condoléances à la famille de M. Georges Pilloud et mentionne que la famille de M. Armand Droz-dit-Busset a transmis au conseil une carte de remerciements suite au message de condoléances.

### 4. Communications de la municipalité et annonce des préavis futurs

**M. Alain Bovay, syndic**, fait mention de la communication écrite n° 15-2019 relative aux coûts de l'ASR.

**M. Dominique Epp, municipal**, donne une communication relative au projet COOP - Décisions de la Cour de Droit Administratif et Public (CDAP)

« En préambule de la séance du conseil du 26 novembre 2018, M. Bettex avait saisi l'occasion que lui donnait la parole aux habitants pour attaquer la municipalité de manière virulente par des propos que nous qualifierons pour le moins d'inappropriés, si ce n'est diffamatoires. C'est pour cette raison que la municipalité estime nécessaire de rectifier les propos tenus en vous faisant part des conclusions de la CDAP devant laquelle ce recourant accusait la municipalité :

- « de manquements dans la procédure d'octroi du permis de construire,
- de faux dans les titres,
- d'usage de faux concernant les plans établis, ainsi que,
- d'abus d'autorité ».

Pour rappel, la municipalité avait conclu à l'irrecevabilité du recours en question en raison de la distance entre son domicile et le projet COOP, ce que l'intéressé contestait en avançant comme principal motif sa qualité de contribuable de la commune.

Dans son arrêt rendu le 21 mars 2019, la CDAP a analysé en détail les griefs formulés en se fondant sur la jurisprudence en général et sur celle particulière découlant de multiples arrêts en la matière contre ce même recourant dans d'autres affaires. Cette analyse l'a menée aux conclusions suivantes :

- Le fait que le recourant fasse en tant qu'habitant et moniteur d'auto-école un usage régulier, voire professionnel, des voies publiques destinées aux constructions litigieuses, ne suffit pas à lui conférer un intérêt digne de protection à contester ces ouvrages, faute d'une proximité suffisante avec la parcelle concernée.
- Quant aux manquements reprochés à la municipalité dans le cadre de la mise à l'enquête, la CDAP qualifie « au contraire le dossier mis à l'enquête publique d'usuel et complet ».
- Au vu de ces considérants, la Cour conclut à l'irrecevabilité du recours.

Nous saisissons cette occasion pour vous informer que la CDAP a ainsi rejeté la totalité des 3 recours sur ce dossier, mais qu'un des recourants, à savoir Denner, a fait appel auprès du TF. La municipalité ne peut que regretter cette action qui retarde une fois de plus la réalisation de ce projet d'importance pour notre village ».

Il transmet une deuxième communication relative au projet du TK de La Châ - Décision du SDT

« Après l'acceptation par les deux conseils communaux de Blonay et de St-Légier - La Chiésaz en mars 2019 et le retrait des seules deux oppositions au projet, nos deux communes n'attendaient plus que le feu vert des services cantonaux au travers de la circulation CAMAC.

A notre grande surprise, c'est le SDT hors zone à bâtir qui a opposé son veto à la construction dans l'immédiat du TK2 reliant La Châ au sommet de Bondenoces. Après investigation et en résumé, il s'est avéré que, dans le cadre du projet de rénovation des installations de 2002 la prolongation du TKD de La Châ avait déjà été envisagée et d'ailleurs obtenu un permis de construire. Bien qu'abandonnée par la suite, cette prolongation projetée avait donné lieu à un léger retrait de la lisière forestière à laquelle se juxtaposait jusqu'alors la limite de la zone sportive. Dans les faits, il en est résulté un reliquat d'une étroite bande de terrain en zone agricole et à l'intérieur de laquelle se trouve d'ailleurs depuis les années 50 déjà l'arrivée du TKD actuel ! Toujours est-il que le SDT hors zone à bâtir s'oppose à la construction du TK2 sans mise à l'enquête et préavis au conseil pour l'affectation de cette bande de terrain à la zone sportive.

La commune territoriale a demandé au département l'application de la procédure simplifiée que prévoit l'art. 45 LATC pour les 2'575 m<sup>2</sup> nécessaires à la pose de 3 pylônes, à savoir : « Dans les cas de minime importance et en l'absence d'atteinte à des intérêts dignes de protection, le service peut dispenser la commune d'enquête publique et d'adoption par le conseil ». Hors, le SDT estime être, dans le cas présent, au-delà de la correction d'une erreur de plume ou d'une adaptation minime de la limite de la zone visés par cette procédure simplifiée.

*Bien que nous ne partagions pas cette analyse pour une portion de territoire utilisée en hiver comme piste de ski depuis 2003 et dévolue à l'exploitation agricole le restant de l'année, nous n'avons pas d'autre choix que de nous plier au diktat du SDT. Nous étudions actuellement les éléments nécessaires qui devront ensuite être chiffrés, mais il est d'ores et déjà certain que le TK2 ne pourra pas être réalisé pour la prochaine saison hivernale 2019-2020.*

*Quant au TK1, le début des travaux est prévu pour le 10 juin 2019.*

*Les deux municipalités confirment cependant leur intention de réaliser le TK2 pour la saison suivante, un report qui lui aussi pourrait générer des surcoûts. Une communication complémentaire vous sera faite une fois ces éléments connus ».*

Plutôt qu'une communication, le municipal lit un courrier du MVR datant du 3 mai 2019 concernant la ligne Vevey-Blonay-Les Pléiades et la suppression de la halte de Clies ; raison pour laquelle Mme Tomaselli-Scotti a pris la parole ce soir.

La lettre fait part des points suivants :

1. Comme prévu, la nouvelle cadence au quart d'heure sera effective au 1<sup>er</sup> juillet 2019 sur la ligne entre Vevey et Blonay aux heures de pointe.
2. La réalisation de la halte Vevey Vignerons est reportée à une date inconnue en raison des recours contre la décision d'approbation des plans de l'OFT en novembre 2018, dont le traitement pourrait reporter la construction de cette halte de plusieurs mois, voire plusieurs années.
3. Au fil des analyses et rapports rédigés, la fermeture de la halte de Clies est devenue une évidence pour une question de sécurité puisqu'elle a clairement été identifiée comme dangereuse pour les usagers et les piétons en transit.
4. La desserte de Clies est assurée par les bus VMCV 202 (arrêt Biéler), avec une cadence au quart d'heure du lundi au samedi.
5. La halte de Gilamont est maintenue tant que celle de Vevey Vignerons n'est pas construite.

M. Epp informe qu'il donnera des éléments complémentaires lors du point 10 « Propositions individuelles et divers » de l'ordre du jour

**5. PREAVIS N°08/2019 concernant la prise d'acte du rapport final du COPIL sur le rapprochement ou la fusion des communes et le mandat donné à la municipalité d'établir une convention de fusion avec la commune de Blonay**

**M. Jacques Reymond, président**, demande à Mme Rita Regamey de bien vouloir se rendre devant l'assemblée afin de lire les conclusions de la commission ad hoc.

Les conclusions de ce type de préavis demandent de prendre acte et de mandater ne permettent pas de proposer des amendements. Cependant, la commission souhaite proposer trois vœux :

1. Une politique d'information et de communication à la population doit être mise en place rapidement et intégrée dans le calendrier, avec comme principal objectif de donner toutes les informations nécessaires, de manière transparente et claire, afin que la population puisse prendre une décision en toute connaissance de cause.
2. La commission demande à la municipalité d'établir un budget plus détaillé pour la phase à venir du projet de convention de fusion. Elle souhaite aussi une information concernant l'encouragement financier à la fusion de la part du Canton, par rapport à la loi d'aide au démarrage adoptée tout récemment par le Grand Conseil.
3. Avec le futur projet de convention de fusion, la commission propose de mettre à disposition, sur demande, les rapports des groupes de travail dont nous avons reçu une synthèse dans le document « Rapport final - comité de pilotage ».

Au vu de ce qui précède, la commission ad hoc, à l'unanimité des membres, accepte les conclusions du préavis n°08/2019.

A savoir,

- De prendre acte du rapport final du COPIL
- De mandater la municipalité afin d'établir une convention de fusion entre les communes de St-Légier - La Chiésaz et Blonay

Le président : Daniel Berner

La secrétaire : Rita Regamey

Avant d'ouvrir la discussion, le président espère que les conseillères et conseillers ont pu lire attentivement les conclusions du rapport de la commission ad hoc et du COPIL qui expliquent de manière détaillée les enjeux de cette première phase. De plus, il demande que les questions restent ciblées sur le sujet du préavis présenté.

**La discussion est ouverte :**

**M. Eric Bilard**, prend la parole au nom du groupe de travail et de la commission dont il a fait partie. Il insiste sur l'importance du premier vœu avec la participation de la population sur ce thème. Selon le conseiller, il semble qu'il n'y ait, pour l'instant, pas vraiment eu un grand enthousiasme dans cette démarche. Toutefois, M. Bilard affirme que la commune, avec l'aide de la municipalité, doit créer cet enthousiasme.

Il précise que ce ne sont pas des vœux pieux, mais au contraire, des vœux que les membres souhaitent voir réalisés.

**M. Jean-Luc Burgy**, vient également dans le sens des propos de M. Bilard. Il soutient le préavis et ne doute pas de la capacité des deux municipalités à réussir cet exercice. Toutefois, M. Burgy pense que les municipalités pourraient s'adjoindre de quelques conseillères et conseillers des deux communes dans l'une des nouvelles commissions municipales.

En effet, le but serait ainsi de récolter des questions pertinentes auxquelles la municipalité pourrait répondre dans le cadre des communications demandées par le vœu n°1.

Ainsi, le conseil communal et la population seraient être informés sur des sujets qui touchent chacune et chacun.

M. Burgy trouve dommage que tous ses collègues aient participé aux diverses commissions et que finalement il ne reste qu'un groupe qui continue.

**M. Alain Bovay, syndic**, répond relativement aux vœux de la commission ad hoc et plus exactement sur la politique d'information à la population. Selon le syndic, il va de soi qu'il y aura une rencontre avec la population afin qu'elle puisse se rendre compte des différents enjeux ainsi que du moment historique pour les deux communes.

Il pense que le manque d'enthousiasme observé vient du fait qu'il y a une certaine logique dans cette démarche et présente l'exemple de la jeunesse de Blonay et St-Légier - La Chiésaz qui a déjà fait ce pas et réussi la fusion en créant 1 groupe commun.

Dans le cadre scolaire, les jeunes de Blonay et St-Légier - La Chiésaz sont déjà totalement mélangés et partagent également leur temps libre ensemble. Dans ce contexte, il relève que les communes ont déjà fait un travail de longue haleine et les municipalités perpétuent la tâche commencée par leurs prédécesseurs.

Vu les circonstances, le syndic pense qu'il est plus difficile de créer une certaine émotion mais confirme toutefois que la municipalité va s'y atteler.

Relativement aux propos de M. Burgy, M. Bovay comprend que ce soit frustrant pour les membres de devoir s'arrêter dans l'évolution d'un projet auquel ils ont participé et contribué.

Il est conscient de la problématique et déclare qu'il va s'entretenir avec M. Curchod, nommé plusieurs fois auprès du Grand Conseil pour l'excellent travail qu'il a fourni lors de fusion de communes vaudoises.

Il explique que groupe de travail IV va se positionner sur différents enjeux qui sont le nom de la commune, les propositions d'armoiries, les archives, et différents autres thèmes et doute qu'ouvrir le GT IV à d'autres participants soit une solution recevable.

Il informe que dans le comité de pilotage on retrouve des représentants de tous les groupes de travail.

Il explique que la convention de fusion a une partie très administrative mais qu'elle va, bien entendu, s'inspirer des travaux effectués par les groupes de travail.

Il explique que le but est de faire les choses au plus juste et d'être pragmatique afin de trouver la meilleure démarche pour présenter une convention de fusion à point nommé.

**M. Guy Marti**, rebondit sur l'intéressante intervention de M. Burgy et souhaite sensibiliser la municipalité à ce qui a été exprimé. Il propose donc qu'elle fasse une réflexion pour intégrer les anciens présidents du conseil qui sont dans une des commissions et qui pourraient continuer à faire le lien avec les conseillers communaux.

**M. Claude Schwab**, annonce être, avec Mme Anne Morier et M. Philippe Ducraux, dans la commission du GT IV. Il relate que cette commission devra notamment faire des propositions quant au futur nom de l'éventuelle future commune et propose aux conseillères et conseillers, en vue de la séance qui se tiendra après demain, de faire des propositions.

**M. Alain Bovay, syndic**, informe que le comité de pilotage compte deux anciens présidents du conseil communal, à savoir M. Blanchod pour la commune de Blonay et Mme Gabrielle Pasche pour la commune de St-Légier - La Chiésaz qui vont continuer de travail avec la municipalité.

Il revient sur les deux autres vœux de la commission ad hoc concernant la demande à la municipalité d'établir un budget plus détaillé pour la phase à venir. Il confirme qu'il va être établi même si, dans ce cadre-là, il n'est pas demandé des compléments de fonds pour réaliser cette dernière étape. Il confie d'ailleurs que la municipalité a été assez économe sur la première phase.

Concernant l'information relative à l'encouragement financier à la fusion de la part du Canton, la municipalité viendra apporter des compléments d'information puisqu'elle va se tourner vers le Canton pour savoir quelle mesure elle est en droit d'attendre.

Concernant le vœu n°3, il informe que les rapports doivent, sauf erreur, être disponibles sur le site internet. Il souligne le travail volumineux que cela représente pour les différentes commissions.

**M. Sarah Hodgson**, entend la réponse du syndic relative à l'information et la communication souhaitée auprès de la population et salue la réponse donnée à ce vœu.

Elle souligne, par contre, que le groupe des Verts et Ouverts a vraiment la volonté d'une démarche participative de la population avec un travail engagé en amont et regrette de constater il n'y en a pas même si l'information sera diffusée.

Le désir du groupe des Verts et Ouverts est que la population puisse activement participer en ayant la possibilité de faire des propositions.

De plus, la conseillère demande si, dans le budget qui reste, une partie pourrait être allouée au spécialiste de la communication qui va être engagé et s'il est également inclus des propositions de débats ou projets participatifs ?

**M. Alain Bovay, syndic**, explique que le côté du projet participatif a été choisi au niveau des conseillers communaux puisque chaque parti est représenté dans les différents groupes de travail. Les règles ont été fixées et lors des propositions rien n'a été contesté par le groupe des Verts et Ouverts. Par conséquent, il ne peut pas changer les règles du jeu en cours de route. Il souligne que la municipalité se réfère à un savoir-faire qui a fait ses preuves dans d'autres communes.

Le but recherché est que la population puisse se prononcer en toute connaissance de cause afin de l'amener à choisir un modèle ou pas.

Le syndic relève que les réflexions au sein du COPIL ont amené au constat que le rapprochement à commencer il y a bien longtemps.

Il souligne que, dans ce cadre-là, le rapprochement des deux communes est un cas exceptionnel de par la taille de chacune. Il relève également l'existence de liens déjà très forts de collaboration voire de suppléance de l'une et de l'autre afin de faire fonctionner leurs deux communautés.

Selon le syndic, il s'agit finalement d'un pas politique et précise que la municipalité sait avec qui elle va fusionner et s'allier.

La participation se veut dans un esprit de consultation générale et la municipalité en tiendra compte des vœux et des souhaits dans la mesure où cela peut intéresser le plus grand nombre et apporter un intérêt évident.

**Mme Rita Regamey**, soutient les propos de Mme Hodgson et pense que le vœu 2 doit rejoindre le vœu 1. La conseillère estime qu'en terme de budget c'est un peu court pour avoir un concept en communication qui soit valable.

Si la municipalité souhaite que la population soit elle-même porteuse et qu'elle s'identifie au projet de fusion, alors la conseillère juge qu'il faut mettre le paquet sur la communication.

Selon Mme Regamey, le syndic parle encore de village et, même s'il y aura certes un patriotisme local qui défendra cette notion de village, il s'agira pourtant bien d'une commune de 12'000 habitants, c'est-à-dire plus peuplée que la commune de la Tour-de-Peilz.

Elle pense que la municipalité doit rapidement mettre en place une communication efficace pour que la population s'identifie et soit rassurée, sans quoi le mouvement de fonds pourrait être terrible et le projet pourrait déraiser très rapidement.

Selon Mme Regamey, ancienne spécialiste de ces domaines, la communication est un terme extrêmement important pour finaliser un travail énorme qui a été engagé depuis des années.

Il s'agit d'informer sur tous les points positifs avant que des éléments soient incompris ; pour exemple le loyer important de la future Maison de Commune à Blonay ou l'augmentation des coûts par 7 de l'Association Sécurité Riviera, ASR.

Pour revenir à son objet, relativement au paragraphe de la communication et au vœu n°2, elle est certaine que la municipalité peut engager une personne à plein temps à partir de maintenant.

L'autre inquiétude relevé par la commission est la notion du délai et du temps qui lui a semblé court pour arriver à finaliser cet objet.

Toutefois, elle rappelle que les membres de la commission font confiance à la municipalité puisque qu'ils ont accepté à l'unanimité les conclusions du préavis.

**M. Alain Bovay, syndic**, pense que l'intervention de Mme Regamey est importante et rassure sur le fait que la municipalité s'est entourée de compétences.

Il explique que la municipalité avait un budget de communication qui se calque aux différentes activités de fusions qui ont déjà eu lieu.

Etant donné l'avancement qu'elle avait, le syndic relate que la municipalité n'estimait pas nécessaire d'engager l'argent avant mais annonce que, dès maintenant, l'argent mis de côté va pouvoir être dépenser pour que la population soit informée.

Il relève que le comm'Une info est un vecteur de communication extraordinaire et qu'il va être utilisé afin de toucher une grande partie de la population.

En plus de ce vecteur, la municipalité va s'appuyer sur des compétences de professionnels et la municipalité va faire appel à leur expertise afin de veiller aux questions dérangeantes. Les réponses à ces questions ont un enjeu et la municipalité devra communiquer en fonction des dossiers.

En effet, chaque commune a ses sujets sensibles mais le syndic souligne l'importance, dans ces cas-là, non seulement la communication mais également les démarches efficaces dans les dossiers.

**Mme Rita Regamey**, remercie le syndic pour ses réponses. Elle relève qu'il est important de ne pas uniquement transmettre ce que la municipalité souhaite exprimer mais également d'être attentif à ce que la population a besoin et aimerait savoir.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le préavis municipal n°08/2019 est accepté à la majorité des voix et 4 abstentions.

## 6. **PREAVIS N° 10/2019 concernant l'entretien du réseau routier communal pour l'année 2019**

**M. Jacques Reymond, président**, demande à Mme Michèle Petetin de bien vouloir se rendre devant l'assemblée afin de lire les conclusions de la commission ad hoc.

Au vu de ce qui précède, la commission ad hoc recommande au conseil communal, à l'unanimité des membres présents, d'approuver les conclusions du préavis n°10/2019.

A savoir,

- Autoriser la municipalité à exécuter les travaux tels que décrits dans le présent préavis et à signer tous les documents nécessaires ;
- Octroyer à cet effet à la municipalité un montant de CHF 645'000.- ;
- Encaisser l'éventuelle subvention cantonale ;
- Autoriser la municipalité à financer cet investissement par le recours à l'emprunt si nécessaire ;
- Amortir selon le point 6 du préavis.

Le président : Jacques Chevaley  
La secrétaire : Michèle Petetin

**M. Jacques Reymond, président**, demande à M. Marc Châtelain de bien vouloir se rendre devant l'assemblée afin de lire les conclusions de la COFIN.

En conclusion et vu de ce qui précède, à l'unanimité des membres présents, la COFIN propose au conseil communal, sous réserve des conclusions de la commission ad hoc, d'approuver les conclusions du préavis n°10/2019.

A savoir,

- Autoriser la municipalité à exécuter les travaux tels que décrits dans le présent préavis et à signer tous les documents nécessaires ;
- Octroyer à cet effet à la municipalité un montant de CHF 645'000.- ;
- Encaisser l'éventuelle subvention cantonale ;
- Autoriser la municipalité à financer cet investissement par le recours à l'emprunt si nécessaire ;
- Amortir selon le point 6 du préavis.

Le président : Alain Vionnet  
Le rapporteur : Marc Châtelain

**La discussion est ouverte :**

**Mme Marie-France Vouilloz Burnier**, fait constater, suite à la relecture du rapport de la commission ad hoc, que le goudron et le béton continue d'occuper la forêt dans la commune de St-Légier - La Chiésaz.

Elle rappelle la loi fédérale et la loi forestière fédérale qui indique que les chemins forestiers sont seulement ouverts aux forestiers et aux bordiers. Dans la mesure où ce préavis laisse les routes forestières ouvertes au trafic public, la conseillère annonce qu'elle refusera ce préavis.

**La parole n'est pas demandée, la discussion est close.**

**Au vote, le préavis municipal n°10/2019 est accepté à la majorité des voix moins 3 avis contraires et 7 abstentions.**

**7. Réponse de la municipalité à l'interpellation de M. Claude Schwab intitulée « maintien des activités hors les murs pour nos écoliers.**

**La discussion est ouverte :**

**M. Claude Schwab**, remercie la municipalité de sa réponse qui le satisfait mais relève un petit bémol quant à la participation potentielle de l'Etat.

Il soulève que, d'une part, même si la détermination a été déposée, elle n'a pas encore été adoptée par le Grand Conseil et que, d'autre part, les négociations sont compliquées entre les communes et le Canton en particulier sur le thème des frais liés à l'école.

Pour le conseiller, l'essentiel est au moins de maintenir les prestations qui sont offertes. Dès lors, il souhaite remercier la municipalité pour la rapidité de sa réponse, la coordination avec Blonay, la concertation avec la direction de l'établissement scolaire qui est l'acteur le plus important ainsi que l'ouverture de la municipalité quant au budget 2020 puisque c'est effectivement dans ce cadre-là qu'il faudra prendre la mesure des conséquences de l'arrêté fédéral.

Il espère que le conseil communal fermera les yeux s'il y avait un dépassement dans les comptes 2019 par rapport au budget qui a été présenté.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

## 8. Informations de nos représentants siégeant dans les organismes intercommunaux

**M. Roland Rapin**, relève que, lors du prochain conseil, sera traité le rapport de la gestion et des comptes 2018 de la CIEHL qui s'est réuni le 6 mai 2019 à la Tour-de-Peilz. Il informe les conseillères et conseillers que, selon le rapport, il n'y a pas eu de grandes dépenses en 2018 et que c'est surtout la situation du 2M2C qui a fait l'objet de la discussion.

## 9. Motions, postulats ou interpellations éventuels

**M. Jacques Reymond, président**, invite Mme Corinne Andreutti à lire l'interpellation « Pour une amélioration de la sécurité sur le chemin du Genèvevri ».

*« Plusieurs problématiques étant relevées, cette interpellation est scindée en deux parties.*

### **1<sup>ère</sup> Partie : Chemin du Genèvevri, entre le giratoire du Genèvevri et l'embranchement du chemin de Milavy**

*Suite à une Interpellation de l'UDI du 8 mai 2017, signalant des problèmes liés au parcage et au stationnement provisoire de voitures et camionnettes sur ce chemin, les mesures suivantes ont été prises :*

- *Ajout d'une interdiction de stationner hors cases sur un panneau comportant d'autres informations, vis-à-vis de l'entrée à l'Hôtel Modern Times.*
- *Interventions plus fréquentes de Police Riviera.*

*Ces mesures n'ont pas suffi pour régler le problème. Nous considérons que l'article 37 de la LCR « Les véhicules ne seront arrêtés ni parqués aux endroits où ils pourraient gêner ou mettre en danger la circulation » n'est pas respecté.*

*Des voitures, voire des camionnettes, sont arrêtées quasiment sans interruption sur le chemin du Genèvevri ou sur son trottoir pour faire des transbordements. Ce secteur ne se prête de toute évidence pas à cet effet. Le chemin du Genèvevri est relativement étroit et les croisements avec ces véhicules, souvent portes ouvertes, sont entravés. Les piétons sont obligés de dévier du trottoir sur la route pour se frayer un passage et prendre ainsi des risques.*

*Sont concernés : Les habitants du quartier, les clients de l'Hôtel Modern Times et les résidents d'Eben-Hezer (voir courriers en annexe).*

*Ce va-et-vient de véhicules génère aussi des dégâts : Pour tourner, les conducteurs empruntent l'entrée du chemin privé de Milavy et y endommagent régulièrement des luminaires et d'autres objets comme des bacs à fleurs, bien entendu sans laisser d'adresse.*

*Grâce aux passages de police Riviera, les parcages sur la voie publique ont cessé. Mais l'accès à la parcelle 1909, propriété du Domaine du Crêt SA est constamment utilisée de façon intempestive pour stationner des véhicules privés à la journée. Et ce n'est pas tout : Le champ de cette parcelle 1909 est parfois envahi par des véhicules cherchant un endroit pour se parquer, défigurant et polluant le site.*

*Nous demandons donc que la Municipalité poursuive ses réflexions pour trouver des solutions qui régleront une fois pour toutes ces problèmes. D'avance merci de nous faire savoir si l'une et/ou l'autre des mesures proposées suivantes sera retenue :*

- *Pose de panneaux « arrêt interdit » à l'entrée du chemin du Genèvevri.*

- Pose des potelets (amovibles pour la voirie) sur le trottoir le long du chemin du Genévrier entre l'hôtel Modern Times et l'entrée du chemin de Milavy
- Pose d'un panneau indiquant la direction et la distance du nouveau P&R vers l'arrêt Hauteville Château ou d'autres zones d'échange possibles.
- Création d'une zone d'échange (de toute évidence nécessaire dans ce secteur), pour voitures, camions et camionnettes, en réservant par exemple quelques places à cet effet dans le P&R du Château d'Hauteville.
- Rappel au propriétaire de la parcelle 1909 que l'accès à ses immeubles doit être garanti à tout moment pour une éventuelle intervention urgente.
- Rappel au propriétaire de la parcelle 1909 que son terrain n'est pas classé et équipé pour accueillir un parking (pollution du sol).

**2<sup>ème</sup> Partie : Chemin du Genévrier, depuis l'embranchement du chemin de Milavy en direction de la nouvelle Roseraie puis de Clies**

A partir de l'embranchement du chemin de Milavy, le chemin du Genévrier est dépourvu de trottoir et devient encore plus étroit. Ce tronçon est de plus en plus fréquemment utilisé par le trafic en transit qui emprunte ensuite le chemin de Clies (piste de bob pour les initiés), très étroit dans sa première partie entre deux murs. La limitation de vitesse à 30 km/h n'est que peu respectée.

Cette situation occasionne un danger pour les habitants du quartier se promenant ou faisant leur jogging, les adeptes de la mobilité douce qui l'utilisent en tant que liaison directe avec Vevey (en l'absence d'un sentier pédestre sécurisé et fléché), les résidents d'Eben-Hézer, souvent en chaise roulante, faisant leur tour par La Paccotaz et le chemin du Genévrier et également les pensionnaires âgés de la Nouvelle Roseraie désirant faire une promenade. La direction de cet établissement nous a affirmé être préoccupée par les risques liés au trafic de transit en augmentation.

D'avance merci de nous faire savoir si l'une et/ou l'autre des mesures proposées suivantes sera retenue :

- Interdiction de circuler (sauf ayant droit) sur la partie haute du chemin de Clies entre les embranchements du chemin du Genévrier et du chemin du Montéliza et pose d'un potelet amovible pour la voirie au milieu de ce chemin (au début de la descente, sens unique existant).
- Contrôles de la vitesse des véhicules empruntant ce chemin

Merci aussi de nous informer des raisons de l'abolition du « Bordiers autorisés » sur le chemin du Genévrier. Cette limitation réglerait en effet tous les problèmes cités dans cette interpellation ».

Elle lit également un paragraphe du courrier envoyé par la Cité de Genévrier qui amène, selon la conseillère, un élément supplémentaire important :

« Le passage pour piéton situé à l'entrée du chemin du Genévrier est fréquemment emprunté par les résidents que nous accueillons lorsqu'ils rejoignent l'institution en train depuis l'arrêt Château d'Hauteville. Ce passage est extrêmement dangereux du fait que les automobilistes quittant le giratoire en direction de ce chemin (principalement ceux qui viennent de St-Légier) le font fréquemment à une vitesse tout à fait inadaptée, du fait de l'absence de limitation de vitesse en vigueur au début de ce chemin. »

**M. Thierry George, municipal,** prend note des éléments de l'interpellation et déclare que la municipalité répondra prochainement.

**M. Jacques Raymond, président,** invite Mme Sarah Hodgson à lire l'interpellation « Quid de la 5G à St-Légier - La Chiésaz ».

« En 2018, les opérateurs de téléphonie mobile ont annoncé le déploiement de nouvelles antennes sur le territoire suisse et vaudois en particulier. Ces antennes sont destinées notamment à assurer le développement de la technologie dite « 5G », laquelle devrait permettre d'accélérer le transfert de données (très haut débit) de et vers les appareils connectés, portables, tablettes, mais aussi voitures autonomes, drones, appareils ménagers intelligents, etc.

*Malheureusement, le développement de cette technologie est considéré comme un risque sanitaire et un danger pour l'environnement par de nombreux scientifiques. Dans un appel datant de fin 2017 déjà, plus de 180 scientifiques et médecins de 36 pays mettaient en garde contre les risques de la 5G, qui pourrait conduire à une augmentation significative de l'exposition des personnes aux radiations électromagnétiques. L'Office fédéral de l'environnement a diligenté en septembre 2018 une étude pour étudier les risques de l'instauration de la 5G sur le territoire suisse. Les résultats de cette étude seront rendus publics dans le courant de l'été 2019.*

*En réaction, le Grand Conseil a récemment accepté par 95 voix contre 9 et 25 abstentions une résolution qui exige qu'« un moratoire sur l'installation d'antennes 5G soit prononcé, cela au moins jusqu'à ce que les conclusions de l'étude de l'OFEV en cours soient connues ». Néanmoins, aujourd'hui, une quinzaine de communes du canton de Vaud sont déjà couvertes en 5G, comme Vallorbe, Mézières, Lully ou encore Bière. Le groupe des Verts et Ouverts de St-Légier - La Chiésaz rejoint les Verts Vaudois dans leur conviction que le principe de précaution doit primer et que les risques pour la santé et l'environnement devraient être examinés de façon approfondie avant d'autoriser le déploiement de la 5G sur le territoire de notre commune et du canton. Quelle est la position de notre municipalité face à cette problématique ?*

*Pour finir, il est important de noter que le développement de ces antennes sur le territoire se fait de façon totalement anarchique et désordonnée car les opérateurs de téléphonie se livrent une féroce concurrence. Et par conséquent, le manque total de planification et de coordination de l'implantation des antennes est un risque supplémentaire pour la population et notamment pour les personnes les plus sensibles. Heureusement, sur ce point, les communes ont autorité et peuvent prévoir d'éventuelles « zones blanches ».*

*Dès lors, je souhaite interpeller la municipalité avec les questions suivantes :*

- 1) Est-ce que la Municipalité a d'ores et déjà été saisie de demandes d'opérateurs de téléphonie pour installer des émetteurs pour la 5G ?*
- 2) Le cas échéant, a-t-elle déjà octroyé de telles autorisations ? Si oui combien et où ? Sinon, compte-elle octroyer des autorisations dans le futur ?*
- 3) Si c'est le cas, la municipalité a-t-elle prévu une planification afin d'éviter un développement anarchique et non coordonné entre les différents opérateurs, des éventuelles futures antennes ?*
- 4) La municipalité va-t-elle par ailleurs prévoir d'éventuelles « zones blanches » sur son territoire ? Comme par exemple autour des garderies, des écoles et autres lieux fréquentés par des enfants ».*

La conseillère demande une réponse écrite de la part de la municipalité.

**M. Dominique Epp, municipal,** pense pouvoir répondre à l'ensemble des questions posées. Il annonce tout d'abord que la réglementation sur les ondes n'est de compétences ni communales ni cantonales mais fédérales.

Il explique que plusieurs cantons ont décidé d'un moratoire mais relève qu'il est peu probable que ces moratoires tiennent devant un tribunal devant lequel les opérateurs pourraient déposer un recours contre une décision de non-entrée en matière.

M. Epp annonce que la municipalité n'a pas reçu de sollicitation mais informe que les opérateurs n'ont pas l'obligation de demander à la commune la mise en place de fréquence 5G sur les émetteurs existants.

Toutefois, le municipal annonce avoir reçu aujourd'hui une demande pour l'installation d'émetteurs supplémentaires sans préciser s'il s'agit de la fréquence 5G ou non.

Suite à cette demande reçue, M. Epp affirme que le Canton a demandé à l'opérateur plus d'éléments relatifs à sa requête afin qu'il puisse se déterminer.

Relativement à la planification des opérateurs ; il annonce que, là encore, il ne s'agit pas de compétences communales ou cantonales mais de compétences qui sont déléguées à l'office fédéral des communications qui est chargé de coordonner les opérateurs en la matière. Il relate que c'est une charge que l'office fédéral a plus ou moins délégué aux opérateurs eux-mêmes.

Comme pour les réponses aux autres questions, les autorités communales ne peuvent pas définir des zones blanches. En effet, elles sont déterminées par la législation fédérale qui sera définie sur la base du rapport attendu pour la rentrée.

M. Epp espère avoir répondu à l'interpellation.

**Mme Monica Simonet**, rebondit sur les explications de M. Epp qu'elle trouve désespérantes et souhaite faire quelques réflexions complémentaires à ce sujet.

*« De nouvelles informations concernant la 5G nous parviennent quasi journalièrement, mais revenons au mois de mars lorsque nous avons appris que l'Office fédéral des télécommunications a vendu les concessions pour l'exploitation de cette technologie aux opérateurs Swisscom, Salt et Sunrise pour 380 mio de CHF sans attendre les résultats des d'études sur d'éventuels dangers de la 5G, en cours auprès de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV).*

*Mis à part cette incohérence, cela m'étonnerait que les conclusions de ces experts tranchent clairement sur une nocivité ou non pour notre santé et la biodiversité.*

*Nous l'avons compris, en Suisse, contrairement aux pays de l'Union Européenne, on veut aller de l'avant sans plus attendre. Le 6 mai nous avons été informés que 50 antennes sont déjà munies de la 5G en Suisse Romande. Et ces antennes sont parfois bien cachées. Récemment j'ai appris qu'il y en a une dans le clocher de l'église de la Chiésaz et une autre dans la tour du Château de Blonay. Selon les cartes auxquelles nous avons accès, elles ne seraient pas encore équipées de la 5G, et comme on nous l'a fait bien comprendre, on ne pourra pas l'éviter.*

*On nous fait voter sur les vaches à cornes et là, aucun débat démocratique. On nous contraint d'accepter cette dictature d'experts, ce dirigisme économique !*

*Cette arrogance exaspère de plus en plus de gens, tous partis politiques confondus, d'autant plus que le sens et l'utilité de cette technologie est loin de nous sauter aux yeux. La grande majorité de la population n'y voit aucun réel avantage.*

*Dans la bande d'annonce de Sunrise, qui nous promet des connexions 10 fois plus rapides pour toute la population, Roger Federer pianote sur son portable en descendant un escalier. Mais qui est aussi avide de connexions pour prendre de tels risques ? Et qui pourra se payer ce luxe ?*

*Avec aucun de nos portables actuels nous ne pouvons-nous connecter à la 5G. Les prix des nouveaux appareils nécessaires pour la capter se situent entre CHF 1300.- et CHF 2500.-. Les abonnements, bien entendu, seront aussi plus chers. Les opérateurs devront évidemment se retourner vers leurs clients pour rentrer dans les frais déjà engagés.*

*Ne devrions-nous pas nous poser aussi des questions sur les conséquences de cette fuite en avant sur le bilan CO2 ? La connectivité est déjà actuellement un gouffre en énergie : 15% en Suisse alors que l'aviation, fortement mise en question depuis quelque temps, est responsable de 10-12% de la production de CO2.*

*Et quelle est la fiabilité de ce réseau ? Récemment, j'ai appris par un technicien de Swisscom que cela coûterait beaucoup trop cher de sécuriser le réseau 5G, comme le font les militaires avec leurs systèmes de communications. En adhérant à cette évolution, nous nous rendons donc de plus en plus vulnérables et pour quel avantage ? Notre bien-être gagnerait-il en robotisant notre environnement comme on voudrait bien nous le faire croire ? J'en doute.*

*L'écart entre les attentes de la population et les aspirations des grands décideurs se creuse de plus en plus. - Au niveau local nous n'aurons bientôt plus rien à dire !*

*J'espère vivement qu'un soulèvement aura lieu ».*

**M. Jacques Reymond, président**, invite Mme Marie-France Mme Vouilloz Burnier à lire l'interpellation « Air Glacier, invité surprise de fête au village ».

*« Permettez-moi de revenir sur la réponse pour le moins fantaisiste de M. le syndic à mon intervention lors du dernier conseil, concernant l'autorisation donnée par la municipalité à Air Glacier de réaliser des baptêmes de l'air lors de la prochaine fête au village, le 14 juin 2019.*

*L'explication de M. le syndic selon laquelle « les pilotes d'Air Glacier ont besoin de s'entraîner en faisant des heures de vols pour acquérir l'expertise du transport de personnes dans le but de secourir la population », ne peut en aucun cas s'appliquer aux vols de baptêmes de l'air proposés pour la fête au village.*

*En effet, le responsable de la base d'Air Glacier de Collombey, interrogé à ce sujet, certifie que le pilote qui sera envoyé pour cette manifestation est un professionnel qui travaille à plein temps à Air Glacier et que la compagnie Air Glacier ne se permet pas d'envoyer « des pilotes qui ont besoin de s'entraîner en faisant des heures de vols pour acquérir l'expertise du transport de personnes » pour de telles manifestations.*

*Contrairement à ce qu'a laissé entendre M. le syndic, les baptêmes de l'air par Air Glacier lors de la fête au village n'entrent pas dans une bonne action qui pourrait offrir des heures de vols aux pilotes d'Air Glacier pour leur entraînement en cas de sauvetage.*

*Toutefois, soulignons que le pilote envoyé par Air Glacier est content de répondre favorablement à la demande d'un des organisateurs de la manifestation qu'il connaît bien et de pouvoir ainsi encaisser CHF 10.- par minute de vol.*

*Il n'y a donc aucune raison tangible pour que la municipalité donne son accord à une telle manifestation qui est sans lien avec du sauvetage ; elle ne fait que rajouter du bruit et de la pollution dans une commune qui doit déjà supporter deux autoroutes sur son territoire ; elle est en outre productrice de pollution supplémentaire par le bruit spécialement pour les gens des quartiers environnants, et par la consommation d'énergie fossile dans une période si sensible de changements climatiques.*

*Une étude parue en mars 2019 dans l'European Heart Journal montre d'ailleurs que dans les pays d'Europe de l'ouest, la pollution de l'air provoque une forte mortalité par maladies respiratoires et cardiovasculaires, réduisant l'espérance de vie de 2,2 ans.*

*Je demande donc à la municipalité de bien vouloir revenir sur son autorisation afin de montrer une réelle prise de conscience des répercussions sur le climat de vols inutiles. J'attends qu'elle souscrive aux cris d'alarme lancés par la jeunesse de tous les pays, y compris du nôtre et qu'elle mise autant sur la responsabilité collective que sur la responsabilité individuelle.*

*Dois-je vous rappeler que 78% des personnes sondées au sein du PLR suisse attendent de leur parti qu'il s'engage plus activement pour la protection du climat ? Qu'en est-il du PLR de Saint-Légier - La Chiésaz ?*

*En conclusion, je fais miennes les paroles de Greta Thunberg : « Je veux que vous agissiez comme si vous étiez en crise. Je veux que vous agissiez comme si notre maison était en feu. Parce qu'elle l'est. » »*

**M. Alain Bovay, syndic,** refuse de se cataloguer de réponse « fantaisiste ». Il s'engage à téléphoner dès demain à Air Glacier mais se demande toutefois comment a été formulée la question auprès d'Air Glacier.

Il précise que, d'une part, ce n'est pas la municipalité qui est responsable de l'organisation et que, d'autre part, les jeunes ont été sensibilisés à ce problème-là. Ils ont été rendus attentifs au fait que ce n'était peut-être pas une bonne idée d'organiser ces vols dont la municipalité a d'ailleurs demandé une diminution. Les organisateurs ont argumenté qu'il ne s'agit pas de n'importe quelle compagnie privée mais d'Air Glacier qui est similaire à la Rega.

Il relève que les jeunes et les bénévoles s'astreignent à trouver des solutions pour faire vivre les manifestations en mettant leurs temps et leurs idées à disposition. Les pilotes d'Air Glacier ont besoin de voler et ces participations permet de les aider à financer leurs formations ou autres, ceci non pas pour des vols de loisirs mais pour le métier de sauvetage.

Il essaie d'apporter une réponse pragmatique mais va demander une réponse au directeur d'Air Glacier.

Le syndic annonce qu'il répondra de manière plus complète lors du prochain conseil qui aura lieu après la fête au village.

Il pense que les jeunes doivent assumer mais posera la question à ses collègues si l'activité doit être maintenue au pas. La décision se fera collégalement.

Il profite de la parole pour informer Mme Vouilloz Burnier que la municipalité a rendez-vous à la fin du mois de juin avec la Poste.

## 10. Propositions individuelles et divers

La parole est ouverte :

Mme Anne Morier, revient pour la énième fois avec la même question pour la municipalité qui concerne la fameuse haie près de chez elle, propriété de l'OFROU entretenue par l'Etat de Vaud qui est de plus en plus sèche et jonchée de mauvaises herbes.

Elle mentionne que des jardiniers viennent même lui demander si elle a besoin d'aide pour l'arracher. Dès lors, elle souhaite savoir où le dossier en est.

M Dominique Epp, municipal, confirme que Mme Morier est effectivement déjà intervenue plusieurs fois sur ce thème et annonce que la municipalité écrira à l'OFROU.

M. Yves Filippozzi, revient sur les propos de Mme Tomaselli-Scotti lors de la parole aux habitants. Il rappelle que le plan directeur cantonal dans sa mesure A21 relatif aux transports en commun postule d'améliorer la qualité de la desserte. Le conseiller mentionne également le projet d'agglomération Rive-Lac qui date de 2011 et qui postule dans sa mesure 12.02 de renforcer l'usage des trains de montagne.

Un autre point est soulevé par M. Filippozzi dans ce même projet d'agglomération Rive-Lac dans lequel il est question de créer un nouveau point de croisement ferroviaire entre Vevey et Gilamont, ou à Château d'Hauteville.

Il relève qu'en terme des diverses procédures non-conduites jusque-là, aucune planification de plan directeur communal ou régional actuel ne prévoit la suppression de la gare Clies ni celle de Gilamont.

De plus, il expose qu'il n'y a eu aucune procédure participative de la société civile alors même que le déplacement de gare publique est manifestement une opération d'aménagement du territoire dont la loi oblige les autorités concernées à engager de la participation de la société civile.

Enfin, il relève que les usagers du MVR n'ont jamais été associés à toute étude portant sur la suppression de deux gares et la localisation d'un nouvel emplacement de la gare dite « Vevey Vignerons ».

Le conseiller trouve intéressant de s'attacher à voir comment la compagnie MVR pratique la sécurisation qu'il qualifie de sécurisation à géométrie variable en expliquant que la gare de Clies serait dangereuse et qu'il serait impossible de l'utiliser aujourd'hui.

Il cite l'exemple de la mise à niveau attendue depuis de nombreuses années concernant le passage à niveau de Vevey-Gare nord qui est actuellement conforme à aucune loi et soulève également les gares de Blonay et Vevey qui ne répondent à aucune conformité relativement à la loi sur les handicapés.

M. Filippozzi revient sur l'argument du municipal délégué quant à l'instauration d'un bus avec la cadence au quart d'heure durant la semaine et relève que l'attractivité des transports est étroitement dépendant d'une desserte 7j/7, à une cadence et à des plages horaires allant d'environ 5h30 à minuit y compris le samedi et le dimanche.

Dès lors, il en arrive à une question dont tous les habitants de la région de la gare de Clies se posent :

Que compte faire la municipalité pour éviter la fermeture au 30 juin 2019 alors que la nouvelle gare n'est pas encore approuvée et encore moins construite ?

M. Dominique Epp, municipal, précise qu'il n'est pas le défenseur du MVR mais avoue que la municipalité est prise entre deux feux.

Il rappelle que les communes de Vevey et de St-Légier - La Chiésaz avaient fait opposition au projet de la nouvelle halte MVR Vevey Vignerons ce qui a conduit à plusieurs séances de conciliation. Il explique que pour la préparation ces séances, la municipalité avait mandaté une entreprise pour établir une étude sur l'utilisation des gares actuelles, ceci afin qu'elle puisse se rendre compte de l'impact mesuré.

En se basant sur le rapport qui date de 2017 et qui donne les résultats de comptages effectués sur les haltes de Gilamont et Clies, M. Epp relate que cette étude montre une utilisation relativement modeste.

Par contre, il donne raison à M. Filippozzi puisque l'étude dit clairement que cette nouvelle halte Vevey Vignerons perdra une certaine partie de sa clientèle actuelle au profit des bus, notamment pour les usagers de la halte de Gilamont qui ont un arrêt de bus proche de la halte du train.

M. Epp confirme que la municipalité a très peu de possibilité d'influence là-dessus mais annonce qu'elle va intervenir auprès du MVR pour demander que cette halte de Clies perdure au moins jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Le municipal informe que, pour la nouvelle année scolaire, le délégué chargé des Ecoles planche pour trouver de nouvelles solutions avec des bus.

**M. Cédric Tercier**, fait part, en tant que vice-président du PLR et selon la dernière assemblée générale du 9 mai 2019, des différents changements et confirmations au sein de la section PLR de St-Légier - La Chiésaz.

A savoir :

- La nomination du nouveau président, M. Grégory Bovay en lieu et place de M. Pierre-Alain Besson qu'il remercie chaleureusement pour son précieux travail.
- La confirmation de Mme Martine Schlaeppli en tant que cheffe de groupe.
- La venue de M. Gérald Gygli, municipal, qui rejoint les rangs de la section du PLR de St-Légier - La Chiésaz.

**Mme Sarah Hodgson**, pose une question relative aux containers gastro-vert situés sur le petit parking qui se trouve à côté de la boulangerie. Elle mentionne que lors de son inscription à la commune il y a un an, il n'existait aucun d'éco-point pour le compost. Dès lors, elle se demande s'ils sont à disposition de la population, qu'elles sont les conditions d'utilisation et s'il s'agit de la même carte que celle de la déchetterie.

Etant personnellement voisine de l'endroit, la conseillère demande s'il y a eu des indications car elle trouve dommage de ne pas avoir été informée.

S'il y a vraiment une volonté de la municipalité d'instaurer des éco-points suite à l'interpellation de M. Rochat en 2018, la conseillère demande s'il y aura un suivi avec des informations, communications ou actions pédagogiques à ce sujet.

**M. Thierry George, municipal**, confirme que les containers sont en fonction et que l'information a été donnée via le conseil communal et le Comm'Une info. Il précise que des animations ont également été faites sur les lieux où ont été déposés ces premiers gastro-vert et est, de ce fait, surpris qu'elle n'en ait pas eu connaissance.

La municipalité va voir comment cela fonctionne à l'avenir et développera en fonction des besoins sur la commune.

**Mme Sarah Hodgson**, est heureuse de savoir que ces éco-points sont à disposition des habitants mais est déçue de découvrir que l'information a été transmise... elle fait de plus remarquer que rien de tel n'est inscrit sur le site de la commune et qu'il faut se rendre à la déchetterie. La conseillère pense que, s'il s'agit d'une phase test, elle ne sera pas concluante par le biais du système d'information actuel. Dès lors, elle pense que cela vaudrait la peine de refaire une dépêche ou un petit tout ménage.

**M. Thierry George, municipal**, précise que ce n'est pas un éco-point puisqu'il n'est pas possible d'y déposer du gazon. En effet et dans ce cadre-là, il s'agit de point gastro-vert ; c'est-à-dire pour les déchets cuisinés.

Les premiers tests ont été effectués il y a une année et des explications sur le développement ont déjà donnés. Il relate que l'administration communale pourra répondre à ses questions et qu'une carte autre que celle de la déchetterie est dévolue et disponible à l'administration communale.

**M. Claude Schwab**, revient sur les propos relatifs à la suppression de la halte de Clies et reste sur sa faim. Il est choqué du délai de 2 mois et demi que le MVR a pris pour informer la municipalité. S'il était lui-même municipal, il serait indigné de la manière dont la commune et ses habitants sont traités en la matière. Le conseiller tombe des nues lorsqu'il entend que cette halte est dangereuse. Le délai d'une semaine supplémentaire demandé par la municipalité afin de terminer l'année est bien joli mais il souhaite quand même une prise de position plus musclée de la municipalité relativement à cette suppression.

Selon le conseiller, il faut travailler sur le terrain et écouter les gens afin de trouver des solutions. Il a l'impression qu'il s'agit d'une punition collective contre le fait qu'il y ait eu des recours par rapport à la halte « Vevey Vignerons ».

Il aimerait que son indignation pousse la municipalité à une action plus musclée car il n'est, selon lui, pas possible d'accepter cela.

**M. Pascal Viénet**, remercie la municipalité pour sa communication n° 15-2019 - « clé de répartition des coûts avec l'ASR » dont il a pris bonne note et qui répond avec satisfaction à son interpellation.

**M. Alain Vionnet**, pose une question concernant la route des Areneys dont 2 gros chantiers sont en cours. Il demande quelles mesures de sécurité la municipalité envisagent pour la sécurité des élèves sur cette route. ?

Il relève qu'il n'est plus possible de passer sur cette route lors de la dépose et la reprise des enfants. Il rappelle que lors de l'ouverture de Clos-Béguin VI, il avait été demandé que la dépose des enfants se fassent sur le parking vers Denner ou derrière l'église. Il fait le constat malheureux que cette pratique ne se fait toujours pas.

**M. Alain Bovay, syndic**, annonce que la municipalité donnera une réponse lors de la prochaine séance du conseil communal.

Il exprime que la municipalité a tenté de fermer cette route des Areneys afin d'obliger les enfants à se rendre à l'école à pied et ceci également dans le cadre de la mobilité douce. Toutefois, cette demande a été refusée par les autorités compétentes cantonales. En effet, l'argument avancé est que l'accès d'un établissement public doit être possible jusque devant le bâtiment.

Le syndic assure que la municipalité va se renseigner sur l'efficacité même de ce qui a été mis en place afin de faire une piqûre de rappel.

**Mme Isabelle Jolivat**, annonce qu'après avoir organisé le 11<sup>ème</sup> rassemblement des St-Léger, l'association des St-Léger va participer au 12<sup>ème</sup> rassemblement qui aura lieu à Saint-Léger-de-la-Martinière (Deux-Sèvres) durant le week-end de la Pentecôte. La commune de St-Légier - La Chiésaz sera représentée par une délégation de 43 personnes

**M. Arnaud Janin**, revient sur la communication de M. Epp relative au TK de la Châ. S'il a bien compris, la construction du 2<sup>ème</sup> télési n'est pour l'instant pas possible. Malgré cela, il semble que les travaux vont débuter pour la construction du premier.

Il se demande s'il est possible d'émettre l'hypothèse que les autorisations ne seront pas délivrées pour construire le deuxième et dans ce cas-là, est-ce que le télési de la Châ ne va pas perdre une grande partie de son intérêt ?

Il se demande, par conséquent, si ce manque d'intérêt possible justifie de débuter les travaux de la phase 1 sans savoir si la phase 2 sera réalisable.

**M. Dominique Epp, municipal**, confirme que le risque ne peut jamais être exclu mais annonce que les municipalités restent confiantes sur l'obtention de cette autorisation.

Il pense que si le conseil communal a accordé les crédits pour la réalisation du télési, alors il fera le nécessaire pour l'affectation de ces 3 pylônes qui sont malheureusement hors zone par un concours de circonstance puisqu'il s'agit manifestement d'un oubli datant de 2002 que la municipalité a réalisé que très récemment.

**La parole n'est plus demandée, la discussion est close.**

M. le président clôt la discussion en remerciant le conseil pour sa gentillesse et sa patience.

La séance est levée à 21h58.

Le président

La secrétaire

Jacques Reymond

Séverine Rotondo